

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2015

POL9460-10
Politique internationale
Lundi de 9h30 à 12h30

Professeurs : Nancy Thède et Ting-Sheng Lin

Description générale

Ce séminaire porte sur l'analyse d'une ou plusieurs questions ayant trait aux développements récents du monde contemporain dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution des méthodes de recherche et des théories de la discipline. Pourront être examinés par exemple la redéfinition des politiques étrangères et de sécurité des principales puissances, les nouveaux enjeux stratégiques, l'émergence d'une écopolitique internationale, les transformations de l'économie mondiale et intégration régionale.

Descriptif complémentaire

Le séminaire propose une lecture critique d'une série d'ouvrages récents issus de divers sous-champs des relations internationales (théorie des RI, économie politique internationale, études critiques de sécurité, politique étrangère...), avec un regard particulier sur deux régions émergentes, soit l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

Calendrier du cours

14 septembre : *Introduction, discussion du plan du cours et des exigences*

28 septembre : *Présentation et discussion de l'ouvrage*

Amitav Acharya and Barry Buzan (ed). 2010. *Non-Western International Relations Theory*. London: Routledge, 242p.

19 octobre : *Présentation et discussion de l'ouvrage*

John M. Hobson. 2012. *The Eurocentric Conception of World Politics: Western International Theory, 1760-2010*. Cambridge: Cambridge University Press, 393p.

2 novembre : *Présentation et discussion de l'ouvrage*

Arlene B. Tickner and Ole Waever (ed). 2009. *International Relations Scholarship Around the World*. London: Routledge, 368p.

16 novembre : *Présentation et discussion de l'ouvrage*

Arlene B. Tickner and David L. Blaney (ed). 2012. *Thinking International Relations Differently*. London: Routledge, 372p.

30 novembre : *Présentation et discussion de l'ouvrage*

Joan-Ann Tickner. 2014. *A feminist Voyage through International Relations*. Oxford: Oxford University Press, 240p.

14 décembre : *Discussion-synthèse : Quelle image du champ des relations internationales se dégage de la lecture de ces ouvrages ?*

Mode d'évaluation

Ce séminaire se déroulera sur le mode de l'échange actif entre tous les membres. L'assistance à tous les séances est obligatoire. Tous sont tenus de lire l'ensemble des ouvrages proposés. Les éléments d'évaluation sont les suivants :

1. Chaque membre du séminaire sera responsable de la présentation de l'un des ouvrages. Cette présentation orale se fera en environ 45 minutes et abordera entre autres les aspects suivants : objectif de l'auteur ; débat auquel il ou elle s'adresse ; thèse(s) principale(s) ; démarche de l'argumentation ; contribution au champ.
La personne qui présente le livre sera aussi chargée de susciter la discussion avec les autres membres du séminaire, et de jouer le rôle de modérateur.
Un appui visuel (ppt ou feuille-synthèse) est exigé pour mieux permettre aux autres membres du séminaire de suivre la logique de la présentation.
Pondération : 25%
2. Chaque participantE préparera un commentaire critique d'un des livres suggérés. Ce commentaire oral sera d'une durée d'environ 15 minutes, et visera 3 ou 4 critiques majeures (sur le plan de la théorie, les concepts, ou la méthodologie) et aidera à alimenter la discussion avec les membres du séminaire.
Pondération : 15%
3. Préparation de deux recensions critiques, un sur chacun des ouvrages présentés en séminaire. D'une longueur de 1500 mots, ces recensions devront être préparées selon les exigences des revues scientifiques en Relations internationales et pourront, par la suite, être soumises pour publication.
Échéance : la séance qui suit votre présentation orale du livre en question.
Pondération : 20% chacune
4. Participation aux discussions : pertinence des interventions, connaissance démontrée de l'ouvrage sous étude.
Pondération : 20%

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.